

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus et au Document d'informations clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement.



AMUNDI ACTIONS EURO ISR

Société d'Investissement à Capital variable (SICAV) de droit français

Investir dans des actions de la zone euro avec une approche responsable



Document promotionnel à destination de toutes clientèles au sens de la directive MIF (clients professionnels et non professionnels).

- Amundi Actions Euro ISR n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.
- Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants et les investisseurs professionnels en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite la SICAV laquelle doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label.

Amundi Actions Euro ISR

Amundi Actions Euro ISR est une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) actions qui cherche à bénéficier du potentiel offert par les marchés d'actions de la zone euro à travers une approche socialement responsable.

Son objectif : réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI EMU (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)¹ dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV.

La SICAV est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA).

Amundi Actions Euro ISR n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.¹

1 L'ISR : pour quoi faire ?

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) repose sur l'idée qu'une entreprise ne doit pas seulement être évaluée à l'aune de sa performance financière mais également de sa capacité à gérer les défis majeurs de nos sociétés (changement climatique, rareté de l'eau, défis alimentaires, etc.). La prise en compte des questions environnementales, éthiques et sociales devient un élément central dans la stratégie des sociétés, source d'un avantage concurrentiel à moyen et long terme.

C'est également une opportunité pour les épargnants qui souhaitent investir dans les entreprises conscientes des enjeux de demain et donc, les plus susceptibles de créer de la valeur sur la durée.

2 Une gestion responsable concentrée sur la sélection de valeurs

Amundi Actions Euro ISR est un **placement socialement responsable** investi en actions de la zone euro. Les valeurs en portefeuille sont sélectionnées non seulement pour leurs qualités financières mais aussi sur la base de critères liés au développement durable, dits « ESG » (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Pour ce faire, l'équipe de gestion, appuyée dans sa démarche par les analystes ESG dédiés, combine une double approche :

- Elle évalue, via une analyse extra-financière, les entreprises sur la base de critères ESG. L'objectif est d'identifier les entreprises qui ont les meilleures pratiques d'un point de vue ESG.
- Elle se concentre également sur l'analyse de la santé financière de l'entreprise. L'objectif est d'appréhender la pérennité de la société ainsi que sa capacité à produire des flux financiers positifs et donc de la valeur à court et moyen termes.

Par ailleurs, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs en cherchant à neutraliser les éventuels biais sectoriels, géographiques ou de taille de capitalisation. Le portefeuille est construit selon un processus qui vise à maintenir un risque modéré et concentré sur la sélection de valeurs.

La SICAV bénéficie du label d'Etat ISR. A ce titre, la SICAV suit 4 indicateurs sur les dimensions E, S, G : empreinte carbone de la SICAV versus univers ESG, indicateur de politique des droits de l'Homme, diversité des managers (pourcentage des managers féminins au sein des entreprises) et indépendance du conseil d'administration. Sur ces 4 indicateurs, une couverture minimale de 90 % en notation ESG est requise et la SICAV a pour objectif l'amélioration obligatoire de deux indicateurs.

1. Pour plus de détails sur la politique et l'objectif d'investissement de la SICAV ainsi que les risques, veuillez consulter le prospectus et le Document d'informations clés (DIC) d'Amundi Actions France ISR.

Amundi : le leader de la gestion d'actifs vous accompagne

Amundi est le premier asset manager européen en termes d'actifs sous gestion, et se classe dans le top 10 mondial¹. Le Groupe gère désormais 1904 milliards d'euros² et compte six plateformes de gestion principales³. Fort d'une solide expérience de plus de 30 ans, Amundi propose une gamme complète de solutions conçues pour répondre aux attentes des investisseurs les plus exigeants.

1. Source IPE « Top 500 asset managers » publié en juin 2022 sur la base des encours sous gestion à fin décembre 2021.

2. Source : chiffres Amundi au 30/12/2022.

3. 6 centres d'investissement principaux : Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo.

Un acteur de référence



4. Source : Amundi au 31/12/2022. Données fournies à titre indicatif uniquement.

Risques

La SICAV n'offre ni garantie, ni protection du capital initialement investi ; l'investisseur est exposé au risque de perte en capital.

Autres risques liés à la SICAV :

- Risque actions
- Risque discrétionnaire
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque opérationnel (accessoire)
- Risque de liquidité (accessoire)
- Risque de contrepartie
- Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS)
- Risque juridique
- Risque en matière de durabilité

Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer au prospectus de la SICAV, disponible sur www.amundi.fr

Avantages

- Un placement socialement responsable sur les actions de la zone euro, principalement françaises, éligible au PEA
- Une gestion axée sur la sélection de titres et la neutralité sectorielle
- Amundi, un expert de l'ISR, doté d'une des plus importantes équipes d'analystes ESG en Europe (40 experts dédiés)

Caractéristiques principales

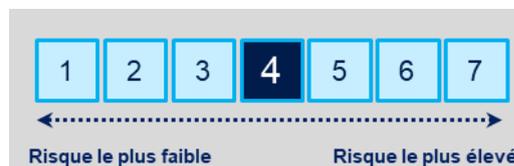
CODE ISIN	FR0010458745
Forme juridique	SICAV de droit français
Affectation des résultats	Capitalisation
Horizon minimum de placement recommandé	5 ans
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la SICAV et de la classe P	16/04/1999
Devise de référence	Euro
PASSATION DES ORDRES	
Souscription minimum : 1 ^{ère} / ultérieures	1 millième d'action / 1 millième d'action
Périodicité de calcul de la Valeur Liquidative (VL)	Quotidienne
Heure limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour avant 12h25

Que va me coûter cet investissement ?

Pour obtenir des informations sur les frais liés à un investissement dans cette SICAV, veuillez-vous référer au [DIC](#). La personne qui vous conseille ou vend ce produit peut vous facturer d'autres frais.

Quels sont les risques ?

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque de la SICAV; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ». Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance de la SICAV. Veuillez vous reporter au prospectus d'Amundi Actions Euro ISR.



Classification SFDR*



Cette SICAV intègre des critères ESG dans son processus d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à [l'Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique d'Investissement Responsable d'Amundi](#) et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans la SICAV visée doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs de la SICAV.**

*Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Avertissement

Investir comporte des risques. Ce document est un support marketing. Veuillez vous référer au prospectus et au Document d'informations clés (DIC) de la SICAV avant d'envisager d'investir dans la SICAV. Le présent document contient des informations concernant Amundi Actions Euro ISR agréé aux fins de distribution/commercialisation au public et enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France (-FR0010458745- P). La société de gestion de la SICAV est Amundi Asset Management, 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 Paris. Le prospectus de la SICAV, ainsi que le document d'informations clés sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la société de gestion ou à l'adresse www.amundi.fr ou, pour les SICAV luxembourgeoises, à l'adresse www.amundi.lu ou auprès de l'adresse de correspondance centralisée d'Amundi Funds SICAV et Amundi Index Solutions : CACEIS Bank SA, 89-91 Rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France et pour la SICAV First Eagle : Société Générale S.A., 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. Ce document revêt un caractère purement informatif. Il ne s'agit pas d'une recommandation ni d'une analyse ou d'un conseil de nature financière et il ne tient pas lieu de sollicitation, d'invitation ou d'offre à acheter ou à vendre la SICAV dans un quelconque territoire où une telle offre, sollicitation ou invitation serait contraire à la loi. Les présentes informations ne sont pas autorisées à être distribuées aux États-Unis et dans ses territoires et possessions, ni à toute personne américaine (« U.S. Person ») au sens de la définition du prospectus des SICAV, et ne constituent pas une offre d'achat ni une sollicitation d'une quelconque offre d'achat de titres ou de services. La SICAV n'a pas été enregistré aux États-Unis selon la Loi sur les sociétés d'investissement (Investment Company Act) de 1940 et les parts de la SICAV ne sont pas enregistrées aux États-Unis selon la Loi sur les titres (Securities Act) de 1933. De ce fait, ce document est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où cela est autorisé et aux personnes qui peuvent en disposer sans enfreindre les exigences légales ou réglementaires applicables, ou qui exigeraient l'enregistrement d'Amundi ou de ses filiales dans ces pays. La performance passée n'est pas une garantie ni un indicateur des résultats futurs. La performance d'investissement et la valeur du principal d'un investissement dans la SICAV peuvent varier à la hausse comme à la baisse et peuvent causer la perte des sommes initialement investies. Avant de prendre une décision d'investissement, chacun est tenu de demander l'avis d'un professionnel afin de déterminer si le placement envisagé est approprié et quels sont les risques qu'il véhicule. Il revient aux investisseurs de lire la documentation légale en vigueur, tout particulièrement le prospectus de la SICAV. Les souscriptions dans la SICAV ne pourront être acceptées que sur le fondement du dernier prospectus et/ou document d'informations clés pour l'investisseur. Un résumé des informations relatives aux droits des investisseurs et aux mécanismes de recours collectif est disponible en anglais sur la page réglementation à l'adresse <https://about.amundi.com/Metanav-Footer/Footer/Quick-Links/Legal-documentation>. Les informations sur les aspects liés à la durabilité sont disponibles à l'adresse <https://about.amundi.com/MetanavFooter/Footer/Quick-Links/Legal-documentation>. Veuillez noter que la société de gestion peut dénotifier les dispositions prises pour la commercialisation des parts/actions de la SICAV dans un État membre de l'UE pour lequel elle a fait une notification. Sauf indication contraire, les informations contenues dans ce document sont valables à mai 2023. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Date de publication : mai 2023.

Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Amundi Asset Management, Société par actions simplifiée au capital social de 1 143 615 555 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur 75015 - France - Tél. +33 (0)1 76 33 30 30

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification TVA : FR58437574452